

PLANTATION DE HAIES APPEL A PROJETS



Janvier 2011

Dispositif d'aide à la plantation de haies

Contrat de rivière des Territoires de Chalargonne

Fiches actions A36 et B 1-1.1

1 | DANS QUEL CONTEXTE S'INSCRIT CET APPEL A PROJETS ?

En 2009, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) a réalisé un diagnostic de la problématique érosion-ruissellement sur l'aval de son territoire.

Parmi les mesures de gestion proposées à l'issue de cette dernière, la plantation de haies constitue l'une des actions préconisées.

Afin de répondre à ces enjeux et permettre la mise en œuvre des fiches actions A-36 et B 1-1.1 (plantation de haies et restauration/entretien de la ripisylve), le syndicat souhaite profiter de la dernière édition de l'appel à projets plantation de haies bocagères pour inciter à la plantation d'un linéaire conséquent.

C'est pourquoi le comité syndical du 15 décembre 2010 a décidé que le SRTC serait maître d'ouvrage de ces opérations de plantation. La part d'autofinancement sera donc prise en charge par le SRTC.

2 | A QUI S'ADRESSE CET APPEL A PROJETS ?

Cet appel à projets permet à plusieurs acteurs de réaliser une opération de plantation :

- Les collectivités (communes, communauté de communes, syndicats),
- Les sociétés agricoles ou non agricoles,
- Les agriculteurs propriétaires ou exploitants,
- Les particuliers propriétaires,
- Les associations.

3 | POUR QUELS ENJEUX DE PLANTATION LE SRTC PEUT IL VOUS ACCOMPAGNER ?

Le SRTC souhaite accompagner des projets de plantation répondant aux enjeux suivants identifiés dans le contrat de rivière :

- L'enjeu érosion-ruissellement :

La haie joue un rôle anti-érosif à plusieurs niveaux :

- En freinant le ruissellement de l'eau de pluie, les haies stockent la terre en amont et limitent l'érosion superficielle des sols en aval,
- Le maillage bocager créé par un réseau de haies va favoriser l'étalement des crues dans le temps et donc limiter la force des eaux boueuses,
- Les racines de la haie aèrent le sol et favorise l'activité biologique à proximité de la haie, augmentant de fait l'infiltration de l'eau.

- L'enjeu qualité de l'eau/limitation des pollutions diffuses :

La haie participe à l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement en créant une zone tampon permettant de réduire les transferts de produits phytosanitaires et de nitrates liés aux usages agricoles et non agricoles. Un bon positionnement de la haie sur les zones d'écoulement des eaux et une association avec d'autres dispositifs tampons (bandes enherbées, fossés) permet d'optimiser le rôle de « filtre » de la haie.

Par ailleurs, de part son effet de brise vent, la haie limite les dérives liées à l'utilisation de produits phytosanitaires.

- L'enjeu stabilisation des berges des fossés et des rivières :

La haie permet de maintenir les berges grâce à son système racinaire et produit un ombrage favorable au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Elle permet également de recréer un corridor préférentiel

